

INFORMATIONS
SEMESTRIELLES
DÉCEMBRE 2023

AMUNDI ETF PEA MSCI EUROPE UCITS ETF

OPCVM de droit français

Société de gestion

Amundi Asset Management

Sous déléguataire de gestion comptable en titre
CACEIS Fund Administration France

Dépositaire

CACEIS BANK

Commissaire aux comptes

PRICEWATERHOUSECOOPERS AUDIT

OPCVM AMUNDI ETF PEA MSCI EUROPE UCITS ETF

Sommaire

Pages

Caractéristiques de l'OPC	3
Compte rendu d'activité	9
Vie de l'OPC sur l'exercice sous revue	14
Informations spécifiques	17
Attestation du commissaire aux comptes	18
Portefeuille Titres Détaillé	19

OPCVM AMUNDI ETF PEA MSCI EUROPE UCITS ETF

Caractéristiques de l'OPC

Classification

Actions internationales.

Modalité de détermination et d'affectation des sommes distribuables

Capitalisation et/ou distribution par décision de la Société de Gestion.

Régime fiscal

Le Fonds est éligible au Plan d'Épargne en Actions (« PEA » Plan d'épargne réservé aux résidents fiscaux français) et au contrat d'assurance vie. Le Fonds pourra donc servir de support de contrat d'assurance vie libellé en unités de compte.

L'OPCVM en tant que tel n'est pas sujet à imposition. Toutefois, les porteurs peuvent supporter des impositions du fait des revenus distribués par l'OPCVM, le cas échéant, ou lorsqu'ils cèderont les titres de celui-ci. Le régime fiscal applicable aux sommes distribuées par l'OPCVM ou aux plus ou moins-values latentes ou réalisées par l'OPCVM dépend des dispositions fiscales applicables à la situation particulière de l'investisseur, de sa résidence fiscale et/ou de la juridiction d'investissement de l'OPCVM. Si l'investisseur n'est pas sûr de sa situation fiscale, il doit s'adresser à un conseiller fiscal ou un professionnel afin de déterminer les règles fiscales applicables à sa situation particulière, avant tout investissement. Certains revenus distribués par l'OPCVM à des non-résidents en France sont susceptibles de supporter dans cet Etat une retenue à la source.

Indicateur de référence

L'indicateur de Référence du Fonds est l'Indice MSCI Europe, dividendes nets réinvestis (net return), libellé en euro.

L'Indice MSCI Europe est un indice « actions » calculé et publié par le fournisseur d'indices international MSCI Inc. (« MSCI »). Les actions entrant dans la composition de l'Indice MSCI Europe sont issues de l'univers des valeurs les plus importantes des marchés de 15 pays européens.

Pour une société cotée en bourse, le flottant, ou capital flottant, correspond à la fraction des actions aisément échangeables en bourse, par opposition aux actions considérées comme stables (autocontrôle, actions détenues par les fondateurs ou l'état, blocs de contrôle etc.).

L'Indice MSCI Europe conserve les caractéristiques fondamentales des indices MSCI, à savoir :

- l'appartenance à la gamme d'indices actions dits « investissables » de MSCI, segmentés par taille, style et type d'industrie ;
- l'ajustement des valeurs incluses dans l'Indice MSCI Europe sur la base du flottant ;
- une classification sectorielle selon la classification GICS (Global Industry Classification Standard).

Frais et commissions de gestion

Frais de fonctionnement et de gestion : 0,15% TTC.

Commission de souscription acquise au Fonds : Néant.

Conformément à la réglementation et au cours de l'exercice écoulé, cet OPC a présenté en pratique des taux conformes à ceux mentionnés dans le prospectus et repris dans les rubriques :

- Annexes aux comptes annuels/- Frais de Gestion.
- Capitaux propres/-Commissions de souscription et/ou rachat/- Frais de Gestion.

Objectif de gestion

L'objectif de gestion du Fonds est de répliquer, le plus fidèlement possible, la performance de l'Indice MSCI EUROPE (cf. section « Indicateur de Référence »), quelle que soit son évolution, positive ou négative.

La gestion vise à obtenir un écart entre l'évolution de la valeur liquidative du Fonds et celle de l'Indice MSCI EUROPE (ci-après « l'Indice MSCI EUROPE ») le plus faible possible. Ainsi, l'objectif d'écart de suivi (« tracking error ») maximal entre l'évolution de la valeur liquidative du Fonds et celle de l'Indice MSCI EUROPE est de 2%.

OPCVM AMUNDI ETF PEA MSCI EUROPE UCITS ETF

Si le « tracking error » devenait malgré tout plus élevé que 2%, l'objectif serait de rester néanmoins à un niveau inférieur à 15% de la volatilité de l'Indice MSCI EUROPE.

Stratégie d'investissement

La gestion du Fonds est de type « passive ».

1. Stratégie utilisée :

Le Fonds fait l'objet d'une gestion indicielle dont l'objectif est de répliquer les évolutions de la performance de l'Indice MSCI EUROPE selon une méthode de réplification synthétique de l'Indice MSCI EUROPE.

Afin de rechercher la corrélation la plus élevée possible avec la performance de l'Indice MSCI EUROPE, le Fonds aura recours à l'achat d'un panier d'actions diversifié (le « Panier »), et à un contrat d'échange à terme négocié de gré à gré sur actions et indices (« total return swap ») transformant l'exposition aux titres du Panier en une exposition à l'Indice MSCI EUROPE.

Le Fonds respectera les règles d'investissements édictées aux articles R214-21, R214-22 et R214-23 du CMF.

Le Panier composé des actifs détenus directement et décrits dans la rubrique « Actifs utilisés » respecte les dispositions de l'article R 214-21 du CMF.

L'exposition du Fonds à l'indice obtenue au travers du contrat d'échange à terme (« total return swap ») peut bénéficier des ratios dérogatoires applicables aux OPCVM indiciels mentionnés à l'article R214-22 du CMF. Cet article dispose que l'indice peut être composé jusqu'à hauteur de 20% maximum d'actions ou de titres de créance émis par une même entité, cette limite pouvant être portée à 35% maximum pour une seule entité émettrice lorsque cela se révèle justifié par des conditions exceptionnelles sur le marché, notamment sur des marchés réglementés où certaines valeurs mobilières ou certains instruments du marché monétaire sont largement dominants.

Information sur l'intégration des risques de durabilité

LA Société de Gestion applique une Politique d'Investissement Responsable qui consiste en une politique d'exclusions ciblées selon la stratégie d'investissement.

Les principales incidences négatives des décisions d'investissement (au sens du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement Disclosure ») sont les effets négatifs, importants ou susceptibles d'être importants, sur les facteurs de durabilité qui sont causés, aggravés par ou directement liés aux décisions d'investissement. L'Annexe 1 du règlement délégué au Règlement Disclosure dresse la liste des indicateurs des principales incidences négatives.

Aussi, la Société de Gestion considère la prise en compte des principales incidences négatives à travers sa politique d'exclusions normatives. En l'espèce, seul l'indicateur 14 (Exposition à des armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques et armes biologiques) est pris en compte. Les autres indicateurs ainsi que la notation ESG des émetteurs ne sont pas pris en compte dans le processus d'investissement.

Des informations plus détaillées sur les principales incidences négatives sont incluses dans la déclaration réglementaire ESG de la Société de Gestion disponible sur son site internet : www.amundi.com.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

OPCVM AMUNDI ETF PEA MSCI EUROPE UCITS ETF

2. Actifs utilisés (hors dérivés intégrés) :

L'exposition du Fonds à l'indice est obtenue au travers du contrat d'échange à terme (« total return swap »). Le Panier est composé des actifs décrits ci-dessous détenus directement par le Fonds.

- Actions :

Le Fonds sera en permanence exposé à hauteur de 60% au moins sur un marché d'actions étranger ou sur des marchés d'actions de plusieurs pays, dont éventuellement le marché français.

Le Fonds sera investi, dans le respect des ratios prévus par la réglementation, dans des actions internationales (de tous les secteurs économiques, cotées sur tous les marchés), jusqu'à 100% de son actif net dans des actions internationales. Toutefois en cas d'ajustements liés aux souscriptions/rachats, l'investissement peut dépasser de manière résiduelle cette limite.

Les actions à l'actif du Fonds seront des actions composant l'Indice MSCI EUROPE, ainsi que d'autres actions internationales, de tous les secteurs économiques, y compris les marchés de petites capitalisations.

Les actions à l'actif du Fonds seront choisies afin de limiter les coûts liés à la réplique de l'Indice MSCI EUROPE.

Le portefeuille est composé en permanence de plus de 75% de sociétés qui ont leur siège dans un Etat membre de l'Union Européenne, ou dans un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace Economique Européen ayant conclu avec la France une convention fiscale qui contient une clause d'assistance administrative en vue de lutter contre la fraude ou l'évasion fiscale. Ce niveau minimum de détention permet l'éligibilité au Plan d'Epargne en Actions (le « PEA »).

Le fonds sera en permanence investi à hauteur de 90% au moins en actions cotées. Aux fins d'interprétation de ce ratio, les actions émises par des REITs (tel que ce terme est défini par le ministère allemand des finances) ou des OPC ne sont pas considérées comme des actions.

- Instruments de taux :

Le Fonds pourra détenir, jusqu'à 25% de son actif, des instruments financiers de type obligataire de toute nature.

Les titres en portefeuille seront sélectionnés selon le jugement de la gestion et dans le respect de la politique interne de suivi du risque de crédit de la Société de Gestion.

En vue de la sélection des titres, la gestion ne s'appuie, ni exclusivement ni mécaniquement, sur les notations émises par les agences de notation, mais fonde sa conviction d'achat et de vente d'un titre sur ses propres analyses de crédit et de marchés. A titre d'information, la gestion pourra recourir notamment à des titres bénéficiant des notations minimales lors de leur achat de BBB- dans l'échelle S&P et Moody's (notation « investment grade »).

Les émetteurs sélectionnés pourront aussi bien relever du secteur privé que du secteur public (États, collectivités territoriales, ...), les dettes privées étant susceptibles de représenter jusqu'à 100% des instruments de dette.

Les instruments obligataires étrangers seront libellés dans une des devises des Etats membres de l'OCDE.

Pour contribuer à la réalisation de son objectif de gestion et/ou gérer les flux intermédiaires, le Fonds pourra détenir, à hauteur de 10% maximum, les actifs suivants :

- Titres de créances, et instruments du marché monétaire libellés en euro :

La gestion de la trésorerie est effectuée à travers la détention d'instruments du marché monétaire.

Les titres en portefeuille seront sélectionnés selon le jugement de la gestion et dans le respect de la politique interne de suivi du risque de crédit de la Société de Gestion.

En vue de la sélection des titres, la gestion ne s'appuie, ni exclusivement ni mécaniquement, sur les notations émises par les agences de notation, mais fonde sa conviction d'achat et de vente d'un titre sur ses propres analyses de crédit et de marchés. A titre d'information, la gestion pourra recourir notamment à des titres bénéficiant des notations minimales de AA dans l'échelle S&P et Moody's.

OPCVM AMUNDI ETF PEA MSCI EUROPE UCITS ETF

Les émetteurs sélectionnés pourront aussi bien relever du secteur privé que du secteur public (Etats, collectivités territoriales), les dettes privées étant susceptibles de représenter jusqu'à 100% des instruments de dette. La durée moyenne de ces instruments sera inférieure à 10 ans.

- Parts ou actions d'OPCVM :

Le Fonds peut détenir jusqu'à 10% de son actif en parts et/ou actions d'OPCVM. Ces OPCVM sont représentatifs de toutes les classes d'actifs, dans le respect des contraintes du Fonds.

Il peut s'agir d'OPCVM gérés par la Société de Gestion ou par d'autres entités appartenant ou non au Groupe Crédit Agricole SA - y compris une société liée.

3. Instruments dérivés :

Le Fonds aura recours à des instruments dérivés, notamment des instruments financiers à terme comme des total return swaps, négociés de gré à gré échangeant la valeur des actions à l'actif du Fonds contre la valeur de l'Indice MSCI EUROPE.

Le Fonds peut intervenir sur les instruments dérivés suivants :

Nature des marchés d'intervention :

- réglementés
- organisés
- de gré à gré

Risques sur lesquels le Fonds désire intervenir :

- action
- taux
- change
- crédit
- volatilité

Nature des interventions, l'ensemble des opérations devant être limité à la réalisation de l'objectif de gestion :

- couverture
- exposition
- arbitrage
- trading
- autre nature

Nature des instruments utilisés :

- futures : sur actions et indices
- options : sur actions et indices
- contrat d'échange à terme sur rendement global (« total return swap ») : sur actions et indices

Le Fonds pourra conclure des contrats d'échange de deux combinaisons parmi les types de flux suivants :

- taux fixe
- taux variable (indexés sur l'Eonia, l'Euribor, ou toute autre référence de marché)
- performance liée à une ou plusieurs devises, actions, indices boursiers ou titres cotés, OPC ou fonds d'investissement
- dividendes (nets ou bruts)
- change à terme
- autre nature

Stratégie d'utilisation des dérivés pour atteindre l'objectif de gestion :

- reconstitution d'une exposition synthétique à un titre, un secteur d'activité, et/ou à l'Indice MSCI EUROPE via l'utilisation de total return swaps.
- gestion des flux intermédiaires (dividendes, souscriptions/rachats ...) pour atteindre le degré d'exposition souhaité à un titre, un secteur d'activité, et/ou à l'Indice MSCI EUROPE via l'utilisation de futures.
- gestion des flux intermédiaires (dividendes, souscriptions/rachats ...) pour atteindre le degré d'exposition souhaité à un titre, un secteur d'activité, et/ou à l'Indice MSCI EUROPE via l'utilisation d'options.

OPCVM AMUNDI ETF PEA MSCI EUROPE UCITS ETF

Ces instruments sont susceptibles de servir de couverture jusqu'à 100% de l'actif net du Fonds.

A titre indicatif, à la création du fonds les contrats d'échange sur rendement global (Total Return Swap) représentent environ 100% de l'actif net, ils représentent un maximum de 110% en cours de vie. Les actifs détenus par le Fonds et sur la performance desquels portent les contrats d'échange sur rendement global (Total Return Swap) sont conservés auprès du dépositaire.

Le contrat d'échange à terme sur rendement global ("total return swap") est tenu en position dans les livres du dépositaire.

L'engagement issu des instruments dérivés est limité à 110% de l'actif net.

4. Titres intégrant des dérivés :

Néant.

5. Dépôts et liquidités :

Le Fonds peut, dans la limite de 20% de son actif net effectuer des dépôts d'une durée maximale de douze mois. Ces dépôts contribuent à la réalisation de l'objectif de gestion du Fonds en lui permettant de gérer la trésorerie.

6. Emprunt d'espèces :

De manière exceptionnelle et temporaire, le Fonds pourra avoir recours, dans la limite de 10% de son actif net, à des emprunts, en vue d'optimiser la gestion de sa trésorerie.

7. Opérations d'acquisitions et de cessions temporaires de titres :

Néant.

Informations relatives aux garanties financières (acquisition et cession temporaires de titres) et aux contrats d'échange sur rendement global (TRS)

Nature des garanties financières :

Dans le cadre des opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres et des opérations sur dérivés négociés de gré à gré, le Fonds peut recevoir à titre de garantie (appelé collatéral) des titres et des espèces. Des décotes peuvent être appliquées au collatéral reçu ; elles prennent en compte notamment la nature, la maturité, la qualité de crédit et la devise ainsi que la volatilité des prix des titres et le résultat des simulations de crises réalisées.

Les titres reçus en garantie doivent respecter des critères définis par la Société de Gestion. Ils doivent être :

- liquides,
- cessibles à tout moment,
- diversifiés dans le respect des règles d'éligibilité, d'exposition et de diversification de l'OPCVM,
- émis par un émetteur qui n'est pas une entité de la contrepartie ou de son groupe.

Pour les obligations, les titres seront en outre émis par des émetteurs localisés dans l'OCDE et de haute qualité dont la notation minimale pourrait aller de AAA à BBB- sur l'échelle de Standard & Poor's ou bénéficiant d'une notation jugée équivalente par la société de gestion. Les titres obligataires doivent avoir une échéance maximale de 50 ans.

Les critères décrits ci-dessus sont détaillés dans une politique Risques consultable sur le site internet de la Société de Gestion : www.amundi.com et pourront faire l'objet de modifications notamment en cas de circonstances de marché exceptionnelles.

Des décotes peuvent être appliquées au collatéral reçu ; elles prennent en compte la qualité de crédit, la volatilité des prix des titres ainsi que le résultat des simulations de crises réalisées.

Réutilisation du collatéral espèces reçu : Le collatéral espèces reçu peut être réinvesti en dépôts, en obligations d'Etat, en opérations de prises en pension ou en OPCVM monétaires court terme conformément à la Politique Risques de la Société de Gestion.

OPCVM AMUNDI ETF PEA MSCI EUROPE UCITS ETF

Réutilisation du collatéral titres reçu :

Non autorisé : Les titres reçus en garantie ne peuvent être vendus, réinvestis ou remis en garantie.

Description succincte de la procédure de choix des intermédiaires et commentaires éventuels

La Société de Gestion procède généralement par appel d'offres. Dans le cas présent, un appel d'offre global (contrat d'échange à terme et tenue de marché) a été effectué pour une partie de la gamme de Fonds AMUNDI ETF. De ce fait la Société de Gestion ne s'est pas engagée et ne s'engagera pas, pour ce Fonds spécifique, sur une procédure formelle, traçable et contrôlable de mise en concurrence des contreparties des instruments financiers à terme de gré-à-gré conclus, la contrepartie ayant déjà été sélectionnée à l'occasion de l'appel d'offre global. Le Fonds pourra réaliser ces opérations avec comme contreparties et intermédiaires BNP Paribas SA ou toute autre Société du groupe BNP Paribas SA.

Profil de risque

Risque actions

Risque lié aux évolutions de l'Indice MSCI EUROPE

Facteurs susceptibles d'influencer la capacité du Fonds à répliquer la performance de l'Indice MSCI EUROPE

Risque de crédit

Risque de contrepartie lié au mode de réplication synthétique choisi

Risque juridique

Risque de change

Risque de liquidité

Risque de liquidité sur une place de cotation

Risque en matière de durabilité

Risque de calcul de l'Indice

OPCVM AMUNDI ETF PEA MSCI EUROPE UCITS ETF

Compte rendu d'activité

Le fonds a pour objectif d'obtenir une performance identique à celle de l'indice MSCI Europe tout en conservant son éligibilité au PEA, c'est-à-dire qu'il prend l'engagement de détenir en permanence 75% de son actif en actions éligibles au PEA. Il possède donc un panier d'actions et un swap de performance qui permet d'échanger la performance des actions contre la performance de l'indice MSCI Europe.

Sur la période sous revue du portefeuille AMUNDI ETF PEA MSCI EUROPE UCITS ETF, la performance est de 4,18%. Celle du benchmark est de 4,24%.

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

Principaux mouvements dans le portefeuille au cours de l'exercice

Titres	Mouvements ("Devise de comptabilité")	
	Acquisitions	Cessions
ASML HOLDING NV	13 519 443,40	20 339 826,20
SAP SE	15 143 093,72	17 532 532,42
AKZO NOBEL	14 414 249,56	17 874 097,54
RWE AG	10 396 897,25	9 366 322,29
ACCENTURE PLC - CL A	8 682 926,77	9 886 879,40
BASF SE	7 752 105,68	7 565 910,98
JDE PEET'S BV	10 142 279,68	4 935 254,26
ALLIANZ SE-REG	8 230 326,20	6 684 267,75
CARLSBERG AS.B	9 488 521,54	4 804 317,50
AIRBUS SE	7 053 746,26	6 715 275,22

OPCVM AMUNDI ETF PEA MSCI EUROPE UCITS ETF

Transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation des instruments financiers - Règlement SFTR - en devise de comptabilité de l'OPC (EUR)

Prêts de titres	Emprunts de titres	Mise en pension	Prise en pension	TRS
-----------------	--------------------	-----------------	------------------	-----

a) Titres et matières premières prêtés

Montant				
% de l'Actif Net*				

*% hors trésorerie et équivalent de trésorerie

b) Actifs engagés pour chaque type d'opérations de financement sur titres et TRS exprimés en valeur absolue

Montant					108 471 535,99
% de l'Actif Net					93,25%

c) 10 principaux émetteurs de garanties reçues (hors cash) pour tous les types d'opérations de financement

--	--	--	--	--	--

d) 10 principales contreparties en valeur absolue des actifs et des passifs sans compensation

BNP PARIBAS FRANCE FRANCE					108 471 535,99
------------------------------	--	--	--	--	----------------

e) Type et qualité des garanties (collatéral)

Type					
- Actions					
- Obligations					
- OPC					
- TCN					
- Cash					
Rating					
Monnaie de la garantie					

OPCVM AMUNDI ETF PEA MSCI EUROPE UCITS ETF

Prêts de titres	Emprunts de titres	Mise en pension	Prise en pension	TRS
-----------------	--------------------	-----------------	------------------	-----

f) Règlement et compensation des contrats

Triparties			X	
Contrepartie centrale				
Bilatéraux	X		X	

g) Échéance de la garantie ventilée en fonction des tranches

Moins d'1 jour				
1 jour à 1 semaine				
1 semaine à 1 mois				
1 à 3 mois				
3 mois à 1 an				
Plus d'1 an				
Ouvertes				

h) Échéance des opérations de financement sur titres et TRS ventilée en fonction des tranches

Moins d'1 jour				
1 jour à 1 semaine				
1 semaine à 1 mois				
1 à 3 mois				
3 mois à 1 an				108 471 535,99
Plus d'1 an				
Ouvertes				

i) Données sur la réutilisation des garanties

Montant maximal (%)				
Montant utilisé (%)				
Revenus pour l'OPC suite au réinvestissement des garanties espèces en euros				

OPCVM AMUNDI ETF PEA MSCI EUROPE UCITS ETF

Prêts de titres	Emprunts de titres	Mise en pension	Prise en pension	TRS
-----------------	--------------------	-----------------	------------------	-----

j) Données sur la conservation des garanties reçues par l'OPC

Caceis Bank				
Titres				
Cash				

k) Données sur la conservation des garanties fournies par l'OPC

Titres				
Cash				

l) Données sur les revenus et les coûts ventilés

Revenus				
- OPC				
- Gestionnaire				
- Tiers				
Coûts				
- OPC				
- Gestionnaire				
- Tiers				

e) Données Type et qualité des garanties (collatéral)

Amundi Asset Management veille à n'accepter que des titres d'une haute qualité de crédit et veille à rehausser la valeur de ses garanties en appliquant des décotes de valorisation sur les titres reçus. Ce dispositif est régulièrement revu et remis à jour.

i) Données sur la réutilisation des garanties

« La réglementation applicable aux OPCVM interdit la réutilisation par ce dernier des garanties reçues en titres. Les garanties reçues en espèces sont réinvesties dans les 5 supports suivants :

- o OPCVM monétaires court terme (tels que définis par l'ESMA dans ses orientations sur les fonds cotés et autres questions liées aux OPCVM)
- o Dépôt
- o Titres d'Etats Long Terme de haute qualité
- o Titres d'Etats Court Terme de haute qualité
- o Prises en pension »

Le montant maximal de réutilisation est de 0% pour les titres et 100% du montant reçu pour les espèces. Le montant utilisé est de 0% pour les titres et 100% pour les espèces reçus.

k) Données sur la conservation des garanties fournies par l'OPC

Amundi Asset Management veille à travailler avec un nombre réduit de dépositaires, sélectionnés pour s'assurer de la bonne conservation des titres reçus et du cash.

OPCVM AMUNDI ETF PEA MSCI EUROPE UCITS ETF

I) Données sur les revenus et les coûts ventilés

Opérations de prêts de titres et de mise en pension :

Dans le cadre des opérations de prêts de titres et de mise en pension, Amundi Asset Management a confié à Amundi Intermédiation, pour le compte de l'OPCVM, les réalisations suivantes : la sélection des contreparties, la demande de mise en place des contrats de marché, le contrôle du risque de contrepartie, le suivi qualitatif et quantitatif de la collatéralisation (contrôles de dispersion, des notations, des liquidités), des pensions et prêts de titres. Les revenus résultant de ces opérations sont restitués à l'OPCVM. Ces opérations engendrent des coûts qui sont supportés par l'OPCVM.

Vie de l'OPC sur l'exercice sous revue

Le 30 décembre 2022 Modification CACEIS Bank (le « Dépositaire »), Société Anonyme, Activité principale : Établissement de crédit prestataire de services d'investissement, agréé par le Comité des Etablissements de Crédits et des Entreprises d'Investissement (le « CECEI») le 1er Avril 2005, Siège social : 89-91 rue Gabriel Péri, 92120 Montrouge

Le 30 décembre 2022 Modification CACEIS Bank, Société Anonyme, Siège social : 89-91 rue Gabriel Péri, 92120 Montrouge Activité principale : Banque et prestataire de services d'investissement agréé par le CECEI le 1er Avril 2005.

Le 30 décembre 2022 Modification CACEIS Fund Administration, Société Anonyme, Siège social : 89-91 rue Gabriel Péri - 92120 Montrouge CACEIS Fund Administration est l'entité du groupe CREDIT AGRICOLE spécialisée sur les fonctions de gestion administrative et comptable des OPC pour une clientèle interne et externe au groupe. A ce titre, CACEIS Fund Administration a été désignée par la Société de Gestion, en qualité de gestionnaire comptable par délégation pour la valorisation et l'administration comptable du Fonds. CACEIS Fund Administration a en charge la valorisation des actifs, l'établissement de la valeur liquidative du Fonds et des documents périodiques.

Le 30 décembre 2022 Ajout (i)

Le 30 décembre 2022 Ajout La Société de Gestion et le Fonds ont le statut d' « institution financière déclarante française » et ont été enregistrés auprès de l'administration fiscale américaine. Dans un premier temps, la Société de Gestion a été enregistré en tant que « Sponsoring entity » et agit pour le compte du Fonds qui sera ainsi parrainé pour les besoins de FATCA ;

Le 30 décembre 2022 Ajout (ii)

Le 30 décembre 2022 Ajout afin de se conformer à ces dispositions fiscales, le statut FATCA du Fonds nécessite d'obtenir, durant toute la période de détention des investissements dans le Fonds, des informations complémentaires d'identification de la part des investisseurs concernant leur statut FATCA. Tous les investisseurs sont tenus d'auto-certifier leur statut FATCA avant tout investissement dans le Fonds (auprès de leur intermédiaire financier, de la société de gestion, de toute entité déléguée ou du commercialisateur), notamment sous la forme des formulaires W8, W9 ou équivalents en vigueur, ou pour les FFI, fournir leur numéro GIIN. En cas de changement de circonstances ayant un impact sur leur statut FATCA déclaré, les investisseurs devront, sans délai, en informer leur intermédiaire financier, le Fonds, son entité déléguée ou le commercialisateur, par écrit, sous la forme de formulaires réactualisés ;

Le 30 décembre 2022 Ajout (iii)

Le 30 décembre 2022 Ajout dans le cadre de ses obligations de déclaration, la Société de Gestion et/ou le Fonds seront tenus de communiquer certaines informations confidentielles (incluant entre autres, le nom, l'adresse, le numéro d'identification fiscal de l'investisseur, et dans certains cas, certaines informations concernant l'investissement dans le Fonds), l'auto-certification, le numéro GIIN ou tout autre document reçu des (ou concernant les) investisseurs, et échangeront automatiquement ces informations, avec les autorités fiscales françaises et tout autre autorité compétente, en vue de se conformer à FATCA, l'IGA ou toutes autres lois ou réglementations applicables ;

Le 30 décembre 2022 Ajout (iv)

Le 30 décembre 2022 Ajout les investisseurs qui n'auraient pas documenté leur statut FATCA de manière adéquate ou qui auraient refusé de communiquer leur statut FATCA ou les informations nécessaires dans les délais requis, pourraient être qualifiés de « récalcitrants » et faire l'objet d'une déclaration de la part de leur intermédiaire financier, de la Société de Gestion et/ou du Fonds aux autorités fiscales ou gouvernementales compétentes ;

OPCVM AMUNDI ETF PEA MSCI EUROPE UCITS ETF

Le 30 décembre 2022 Ajout (v)

Le 30 décembre 2022 Ajout afin d'éviter les impacts potentiels résultant du mécanisme « Foreign Passthu Payment » qui pourrait s'appliquer dès le 1er janvier 2017, le Fonds, la Société de Gestion ou son entité déléguée se réserve le droit d'interdire toute souscription dans le Fonds, à compter de cette date, à n'importe quelle Institution Financière Non-participante (institution financière non-conforme à FATCA), notamment lorsque cette demande est justifiée par la protection de l'intérêt général des investisseurs dans le Fonds. Malgré les meilleurs efforts en vue de se conformer aux obligations au titre de FATCA et éviter tout prélèvement à la source, aucune garantie ne peut être donnée quant à la non-application de cette imposition ni aux conséquences d'un investissement dans le Fonds par une institution financière non-conforme à FATCA. Si le Fonds venait à être assujéti à la retenue à la source, les résultats du Fonds pourraient s'en trouver affectés. Le montant de la retenue à la source pourrait ainsi être retenu ou déduit de tout rachat ou paiement à faire à l'investisseur qui refuserait de fournir au Fonds les informations demandées ou qui ne serait pas conforme à FATCA.

Le 30 décembre 2022 Modification Information sur l'intégration des risques de durabilité LA Société de Gestion applique une Politique d'Investissement Responsable qui consiste en une politique d'exclusions ciblées selon la stratégie d'investissement. Les principales incidences négatives des décisions d'investissement (au sens du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement Disclosure »)) sont les effets négatifs, importants ou susceptibles d'être importants, sur les facteurs de durabilité qui sont causés, aggravés par ou directement liés aux décisions d'investissement. L'Annexe 1 du règlement délégué au Règlement Disclosure dresse la liste des indicateurs des principales incidences négatives. Aussi, la Société de Gestion considère la prise en compte des principales incidences négatives à travers sa politique d'exclusions normatives. En l'espèce, seul l'indicateur 14 (Exposition à des armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques et armes biologiques)) est pris en compte. Les autres indicateurs ainsi que la notation ESG des émetteurs ne sont pas pris en compte dans le processus d'investissement. Des informations plus détaillées sur les principales incidences négatives sont incluses dans la déclaration réglementaire ESG de la Société de Gestion disponible sur son site internet : www.amundi.com.

Le 30 décembre 2022 Ajout Le principe consistant à "ne pas causer de préjudice important" s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Le 30 décembre 2022 Ajout - Risque de calcul de l'Indice : Le Fonds réplique un indice qui est déterminé et calculé par un fournisseur d'indice. Le fournisseur d'indice peut être confronté à des risques opérationnels qui sont susceptibles de générer des erreurs dans la détermination, la composition ou le calcul de l'indice répliqué par le Fonds, pouvant entraîner des pertes ou un manque à gagner sur les investissements du Fonds, ou un écart par rapport à l'objectif de l'indice, tel que décrit dans la méthodologie de l'indice, et la description des caractéristiques du Fonds.

Le 30 décembre 2022 Modification CACEIS Bank Siège social : 89-91 rue Gabriel Péri, 92120 Montrouge

Le 30 décembre 2022 Modification Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement au Fonds, à l'exception des frais de transactions. Une partie des frais de gestion peut être rétrocédée aux commercialisateurs avec lesquels la société de gestion a conclu des accords de commercialisation. Il s'agit de commercialisateurs appartenant ou non au même groupe que la société de gestion. Ces commissions sont calculées sur la base d'un pourcentage des frais de gestion financière et sont facturées à la société de gestion. A ces frais peuvent s'ajouter: des commissions de surperformance. Celles-ci rémunèrent la Société de Gestion dès lors que le Fonds a dépassé ses objectifs. Elles sont donc facturées au Fonds; des frais liés aux opérations d'acquisition et cession temporaires de titres. Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés au Fonds, se reporter au document d'information clé.

Le 30 décembre 2022 Ajout MSCI ET SES CONCEDANTS N'ONT PAS D'AUTRE LIEN AVEC LE DETENTEUR DE LICENCE QUE LA LICENCE QUI A ETE ATTRIBUEE POUR L'INDICE MSCI EUROPE ®

OPCVM AMUNDI ETF PEA MSCI EUROPE UCITS ETF

ET LES MARQUES DEPOSEES ASSOCIEES A DES FINS D'UTILISATION EN RAPPORT AVEC LE AMUNDI ETF PEA MSCI EUROPE UCITS ETF. MSCI ET SES CONCEDANTS: NE FONT AUCUNE DECLARATION DE GARANTIE QUANT A L'OPPORTUNITE D'UNE TRANSACTION SUR LES PARTS DU AMUNDI ETF PEA MSCI EUROPE UCITS ETF QU'ILS S'ABSTIENNENT EGALEMENT DE VENDRE ET DE PROMOUVOIR. NE DELIVRENT AUCUNE RECOMMANDATION D'INVESTISSEMENT A QUICONQUE EN CE QUI CONCERNE LE AMUNDI ETF PEA MSCI EUROPE UCITS ETF OU QUELQUE AUTRE TITRE QUE CE SOIT. N'ENDOSSENT AUCUNE RESPONSABILITE NI OBLIGATION QUANT A LA DATE DE LANCEMENT, LA QUANTITE ET LE PRIX DES PARTS DU AMUNDI ETF PEA MSCI EUROPE UCITS ETF, ET NE PRENNENT AUCUNE DECISION A CE SUJET. N'ENDOSSENT AUCUNE RESPONSABILITE NI OBLIGATION CONCERNANT L'ADMINISTRATION, LA GESTION OU LA COMMERCIALISATION DU AMUNDI ETF PEA MSCI EUROPE UCITS ETF. NE SONT PAS TENUS DE PRENDRE EN CONSIDERATION LES BESOINS DU AMUNDI ETF PEA MSCI EUROPE UCITS ETF OU DE SES DETENEURS DE PARTS POUR DETERMINER, COMPOSER OU CALCULER L'INDICE MSCI EUROPE ®.

Le 30 décembre 2022 Ajout MSCI ET SES CONCEDANTS DECLINENT TOUTE RESPONSABILITE RELATIVE AU AMUNDI ETF PEA MSCI EUROPE UCITS ETF. PLUS PARTICULIEREMENT, • MSCI ET SES CONCEDANTS NE FOURNISSENT NI N'ASSURENT AUCUNE GARANTIE, EXPRESSE OU IMPLICITE, QUE CE SOIT CONCERNANT: • LES RESULTATS DEVANT ETRE OBTENUS PAR LE AMUNDI ETF PEA MSCI EUROPE UCITS ETF, LE DETENEUR DE PARTS DU AMUNDI ETF PEA MSCI EUROPE UCITS ETF OU TOUTE PERSONNE IMPLIQUEE DANS L'UTILISATION DE L'INDICE MSCI EUROPE ® ET DES DONNEES INCLUSES DANS MSCI EUROPE ®; • L'EXACTITUDE OU L'EXHAUSTIVITE DE L'INDICE MSCI EUROPE ® ET DES DONNEES QU'IL CONTIENT; • LA NEGOCIABILITE DE L'INDICE MSCI EUROPE ® ET DE SES DONNEES AINSI QUE LEUR ADEQUATION A UN USAGE PRECIS OU A UNE FIN PARTICULIERE; • MSCI ET SES CONCEDANTS NE PEUVENT ETRE TENUS POUR RESPONSABLES DE QUELQUE ERREUR, OMISSION OU INTERRUPTION QUE CE SOIT DANS L'INDICE MSCI EUROPE ® OU LES DONNEES QU'IL CONTIENT; • EN AUCUN CAS, MSCI OU SES CONCEDANTS NE PEUVENT ETRE TENUS POUR RESPONSABLES DE QUELQUE MANQUE A GAGNER QUE CE SOIT. IL EN VA DE MEME POUR TOUT DOMMAGE OU PERTE INDIRECTS MEME SI MSCI ET SES CONCEDANTS ONT ETE AVERTIS DE L'EXISTENCE DE TELS RISQUES. LE CONTRAT DE LICENCE ENTRE AMUNDI ASSET MANAGEMENT ET MSCI A ETE ETABLI DANS LEUR SEUL INTERET ET NON DANS CELUI DES DETENEURS DE PARTS DU AMUNDI ETF PEA MSCI EUROPE UCITS ETF OU DE TIERS.

Le 30 décembre 2022 Modification Date de mise à jour du prospectus : 30 décembre 2022

OPCVM AMUNDI ETF PEA MSCI EUROPE UCITS ETF

Informations spécifiques

Droit de vote

Conformément à la politique que la société de gestion s'est fixée et conformément au règlement du Fonds, la société de gestion exerce les droits de vote attachés aux valeurs inscrites à l'actif du Fonds et décide de l'apport des titres, à l'exception des titres de l'entreprise ou de toute entreprise qui lui est liée dans les conditions prévues à l'article L.444-3 du Code du travail.

Les documents intitulés « Politique de vote » et « Rapport d'exercice des droits de vote » élaborés par la société de gestion conformément à la réglementation sont disponibles sur demande.
Le présent OPCVM n'a pas été retenu dans la liste des fonds qui votent actuellement.

Soft commissions

La société de gestion n'a pas perçu de Commissions de Mouvements.

Commission en nature

La société de gestion n'a pas perçu de Commissions en Nature.

Utilisation Dérivés de crédit

Le FCP n'a pas utilisé sur l'exercice de Dérivés de Crédit.

Fonds du groupe

Afin de prendre connaissance de l'information sur les instruments financiers détenus en portefeuille qui sont émis par la Société de Gestion ou par les entités de son groupe, veuillez-vous reporter aux rubriques des comptes annuels :

- Autres Informations.
- Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le groupe.

Calcul du risque global

• Méthode de calcul du risque global : L'OPC utilise la méthode du calcul de l'engagement pour calculer le risque global de l'OPC sur les contrats financiers.



ATTESTATION DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
Composition de l'actif au 29 décembre 2023

AMUNDI ETF PEA MSCI EUROPE UCITS ETF
OPCVM CONSTITUE SOUS FORME DE FONDS COMMUN DE PLACEMENT
Régis par le Code monétaire et financier

Société de gestion
AMUNDI ASSET MANAGEMENT
90, boulevard Pasteur
75015 PARIS

En notre qualité de commissaire aux comptes de l'OPCVM constitué sous forme de fonds commun de placement AMUNDI ETF PEA MSCI EUROPE UCITS ETF, et en application des dispositions de l'article L.214-17 du Code monétaire et financier et de l'article 411-125 du Règlement général de l'Autorité des marchés financiers relatives au contrôle de la composition de l'actif, nous avons établi la présente attestation sur les informations figurant dans la composition de l'actif au 29 décembre 2023 ci-jointe.

Ces informations ont été établies sous la responsabilité de la société de gestion. Il nous appartient de nous prononcer sur la cohérence des informations contenues dans la composition de l'actif avec la connaissance que nous avons de l'OPCVM constitué sous forme de fonds commun de placement acquise dans le cadre de notre mission de certification des comptes annuels.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences, qui ne constituent ni un audit ni un examen limité, ont consisté essentiellement à réaliser des procédures analytiques et des entretiens avec les personnes qui produisent et contrôlent les informations données.

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la cohérence des informations figurant dans le document joint avec la connaissance que nous avons de l'OPCVM constitué sous forme de fonds commun de placement acquise dans le cadre de notre mission de certification des comptes annuels.

Neuilly sur Seine, date de la signature électronique

Document authentifié par signature électronique

Le commissaire aux comptes
PricewaterhouseCoopers Audit
Raphaëlle Alezra-Cabessa

2024.02.13 11:14:20 +0100

PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, www.pwc.fr

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63, rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672 006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Grenoble, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Nice, Paris, Poitiers, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse.

OPCVM AMUNDI ETF PEA MSCI EUROPE UCITS ETF

Portefeuille titres détaillé en EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Actions et valeurs assimilées				
Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé				
ALLEMAGNE				
ALLIANZ SE-REG	EUR	25 000	6 048 750,00	5,20
COVESTRO AG	EUR	93 975	4 950 603,00	4,25
DEUTSCHE POST AG NAMEN	EUR	74 730	3 352 014,15	2,88
E.ON AG NOM.	EUR	566 078	6 877 847,70	5,92
HEIDELBERGER ZEMENT	EUR	57 959	4 691 201,46	4,03
RWE AG	EUR	250 413	10 312 007,34	8,87
SAP SE	EUR	32 879	4 585 962,92	3,94
TOTAL ALLEMAGNE			40 818 386,57	35,09
BELGIQUE				
D'IETEREN GROUP	EUR	3 576	632 594,40	0,54
TOTAL BELGIQUE			632 594,40	0,54
DANEMARK				
CARLSBERG AS.B	DKK	38 793	4 406 692,88	3,79
TOTAL DANEMARK			4 406 692,88	3,79
ETATS-UNIS				
ALPHABET- A	USD	23 272	2 942 892,03	2,53
AMAZON.COM INC	USD	31 394	4 318 113,76	3,71
BIO-RAD LABORATORIES INC -A	USD	1 091	318 900,10	0,28
EATON CORPORATION PUBLIC LIMITED COMPANY	USD	30 528	6 655 278,11	5,72
ELI LILLY & CO	USD	473	249 600,47	0,21
MICROSOFT CORP	USD	2 640	898 696,96	0,77
PEPSICO INC	USD	27 856	4 282 861,58	3,68
TRUIST FINANCIAL CORPORATION	USD	154 259	5 155 698,44	4,44
TOTAL ETATS-UNIS			24 822 041,45	21,34
IRLANDE				
ACCENTURE PLC - CL A	USD	5 411	1 718 891,97	1,48
MEDTRONIC PLC	USD	59 521	4 438 817,71	3,81
STERIS PLC	USD	4 623	920 080,16	0,79
TOTAL IRLANDE			7 077 789,84	6,08
ITALIE				
FERRARI NV	EUR	16 341	4 987 273,20	4,29
TOTAL ITALIE			4 987 273,20	4,29
LUXEMBOURG				
AON PLC/IRELAND-A	USD	12 365	3 257 558,77	2,80

OPCVM AMUNDI ETF PEA MSCI EUROPE UCITS ETF

Portefeuille titres détaillé en EUR (suite)

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
SUBSEA 7	NOK	354 338	4 680 919,16	4,03
TOTAL LUXEMBOURG			7 938 477,93	6,83
PAYS-BAS				
AIRBUS SE	EUR	5 245	733 146,10	0,63
ASML HOLDING NV	EUR	451	307 446,70	0,26
EXOR NV	EUR	32 883	2 975 911,50	2,56
JDE PEET'S BV	EUR	190 073	4 630 178,28	3,98
SIGNIFY NV	EUR	167 113	5 066 866,16	4,36
STELLANTIS NV	EUR	481 788	10 189 816,20	8,76
TOTAL PAYS-BAS			23 903 364,94	20,55
SUEDE				
SPOTIFY TECHNOLOGY SA	USD	9 565	1 627 084,73	1,40
TOTAL SUEDE			1 627 084,73	1,40
TOTAL Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			116 213 705,94	99,91
TOTAL Actions et valeurs assimilées			116 213 705,94	99,91
Instrument financier à terme				
Autres instruments financiers à terme				
Swaps TRS				
SWAP BNP	EUR	108 471 535,99	128 641,93	0,11
TOTAL Swaps TRS			128 641,93	0,11
TOTAL Autres instruments financiers à terme			128 641,93	0,11
TOTAL Instrument financier à terme			128 641,93	0,11
Créances			1 560 016,40	1,34
Dettes			-1 606 551,05	-1,38
Comptes financiers			26 329,18	0,02
Actif net			116 322 142,40	100,00

Amundi Asset Management, Société par actions Simplifiée - SAS au capital de 1 143 615 555 €.
Société de gestion de portefeuille agréée par l'AMF sous le numéro GP 04 000 036.
Sièges social : 91-93 boulevard Pasteur - 75015 Paris - France - 437 574 452 RCS Paris - www.amundi.com

Amundi
ASSET MANAGEMENT